



En 2017, les niveaux de vie progressent légèrement, les inégalités sont quasi stables

En 2017, en France métropolitaine, le niveau de vie médian de la population s'élève à 20 820 euros annuels, soit 0,4 % de plus qu'en 2016 en euros constants. Il augmente à un rythme modéré depuis quatre ans, après avoir diminué à la suite de la crise économique de 2008. Les 10 % de personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 11 190 euros. Les 10 % les plus aisées ont un niveau de vie au moins 3,4 fois supérieur, au-delà de 38 210 euros.

En 2017, les ménages d'actifs bénéficient de l'amélioration de la conjoncture du marché du travail : les niveaux de vie avant redistribution sont en légère hausse, sauf pour les ménages les plus modestes. Ces derniers ont néanmoins bénéficié de la montée en charge de la prime d'activité.

Au total, les niveaux de vie augmentent légèrement pour toute la distribution. Les inégalités de niveau de vie sont quasi stables : l'indice de Gini est de 0,289 en 2017, après 0,288 en 2016.

En 2017, 8,9 millions de personnes vivent au-dessous du seuil de pauvreté monétaire, qui s'élève à 1 041 euros par mois. Le taux de pauvreté varie peu depuis 4 ans : il s'établit à 14,1 % de la population en 2017. L'intensité de la pauvreté est quasi stable, à 19,6 %.

La situation vis-à-vis de la pauvreté reste très liée au statut d'activité. En 2017, 37,6 % des chômeurs sont en situation de pauvreté, contre 7,1 % des salariés ; cet écart se réduit légèrement.

Julien Blasco, Jorick Guillaneuf (division Revenus et patrimoine des ménages, Insee)

En 2017, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (*sources*), le **niveau de vie annuel médian** des personnes vivant dans un **ménage** de France métropolitaine est de 20 820 euros, soit 1 735 euros par mois. Ce montant partage la population en deux, la première moitié ayant un niveau de vie inférieur et la seconde un niveau de vie supérieur. À titre d'illustration, cela correspond à un **revenu disponible** de 1 735 euros par mois pour une personne seule, et 3 644 euros par mois pour un couple avec deux enfants de moins de quatorze ans (*encadré*).

En 2017, le niveau de vie médian augmente de 0,4 % en euros constants, c'est-à-dire en corrigeant de l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Il est supérieur de 0,7 % à celui de 2008 (*figure 1*). Depuis la crise économique de 2008, il connaît une période de quasi-stagnation d'une durée inédite : le niveau de vie médian a légèrement baissé entre 2008

et 2013 (-0,2 % par an en moyenne), puis augmente lentement depuis (+0,5 % par an). Cette progression modérée depuis quatre ans reste très en deçà de celle observée avant 2008 (+1,4 % par an en moyenne entre 1996 et 2008).

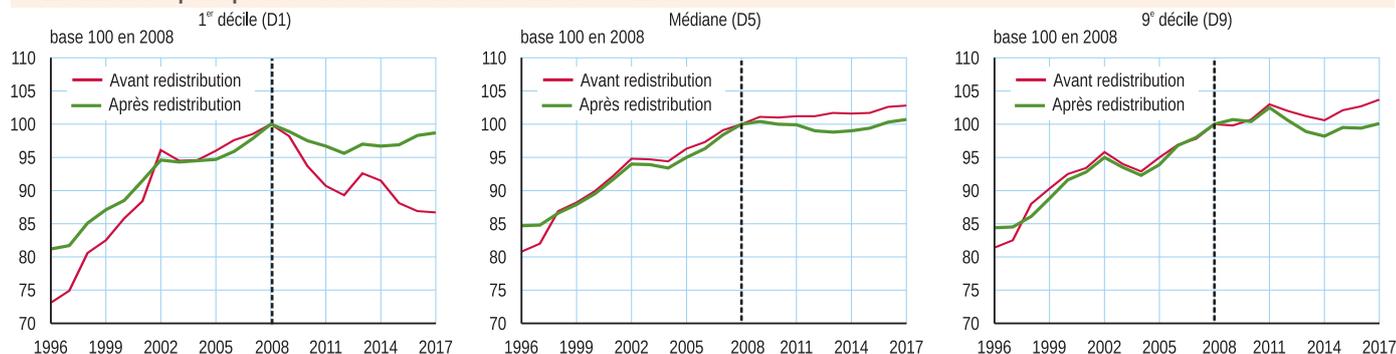
Ces évolutions traduisent généralement celles du niveau de vie médian avant redistribution (*encadré*), c'est-à-dire avant paiement des prélèvements directs et réception des prestations sociales. Ces indicateurs ont suivi des hausses similaires entre 1996 et 2008, mais ont divergé après la crise : entre 2008 et 2013, la médiane du niveau de vie avant redistribution s'est stabilisée tandis que celle du niveau de vie après redistribution a diminué, notamment du fait d'une hausse des prélèvements. Depuis 4 ans, les deux indicateurs augmentent de nouveau au même rythme, dans un contexte d'amélioration de la conjoncture du marché du travail.

La hausse du niveau de vie en 2017 est relativement homogène au sein de la distribution

Le niveau de vie augmente pour l'ensemble des **déciles** en 2017, entre +0,2 % pour le deuxième décile et +0,7 % pour le neuvième.

En 2017, 10 % des individus ont un niveau de vie inférieur à 11 190 euros. Le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes, ou premier décile de niveau de vie, est en hausse de 0,4 % par rapport à 2016 ; contrairement au niveau de vie médian, il reste légèrement inférieur à son niveau de 2008. Le niveau de vie des personnes en dessous des deux premiers déciles s'est dégradé depuis la crise, même si cette baisse a été atténuée par le système de redistribution. Avant redistribution, le premier décile a quasiment baissé chaque année depuis 2008 (à l'exception de 2013), les ménages les plus

1 Évolution des principaux déciles de niveau de vie entre 1996 et 2017

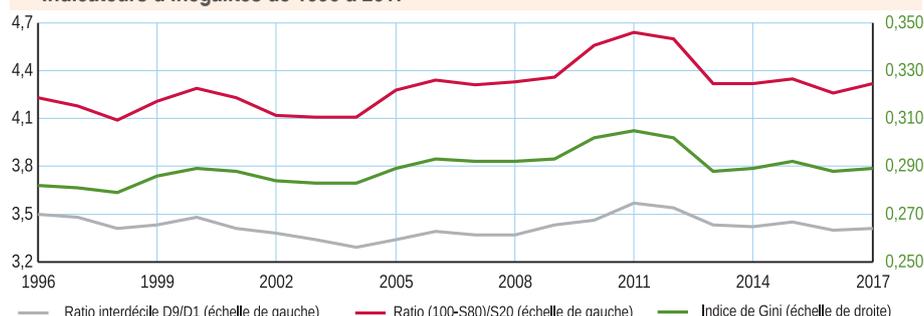


Lecture : en 2017, le niveau de vie médian augmente de 0,4 % en euros constants. Avant redistribution, le niveau de vie médian augmente de 0,3 %.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2017.

2 Indicateurs d'inégalités de 1996 à 2017



Note : les données de 1996 à 2011 sont rétrospectives pour permettre une comparaison temporelle et peuvent donc différer de celles diffusées par ailleurs sur www.insee.fr (voir Chiffres-clés) présentant les séries longues avec des ruptures de série en 2010 et 2012.

Lecture : les 20 % de personnes les plus modestes (S20) disposent en 2017 de 9 % de la somme des niveaux de vie, les 20 % les plus aisés perçoivent 38 % de la somme des niveaux de vie (complément à 100 de S80), soit 4,3 fois plus (ratio (100-S80)/S20).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2017.

3 Indicateurs de pauvreté

	2013	2014	2015	2016	2017
Seuil à 60 % de la médiane					
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	8 563	8 732	8 875	8 783	8 889
Taux de pauvreté (en %)	13,8	14,0	14,2	14,0	14,1
Seuil de pauvreté (en euros 2017/mois)	1 021	1 023	1 027	1 036	1 041
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros 2017/mois)	817	817	825	832	837
Intensité de la pauvreté (en %)	20,0	20,1	19,7	19,7	19,6
Seuil à 50 % de la médiane					
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	4 917	4 964	5 020	4 997	5 010
Taux de pauvreté (en %)	7,9	8,0	8,0	8,0	8,0
Seuil de pauvreté (en euros 2017/mois)	851	853	856	864	867
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros 2017/mois)	705	699	714	714	715
Intensité de la pauvreté (en %)	17,2	18,1	16,6	17,4	17,5

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2013 à 2017.

modestes étant davantage touchés par la dégradation du marché du travail : en 2017, ce premier décile se situe à un niveau inférieur de 13,3 % à celui de 2008. Après redistribution, le premier décile de niveau de vie a également baissé entre 2008 et 2012, mais beaucoup moins fortement. Il augmente de nouveau depuis 2012 : l'écart avec son niveau de 2008 est bien moins important (- 1,3 % en 2017). Depuis 2008, l'effet stabilisateur des prestations sociales sur le niveau de vie a été amplifié par les mesures

ciblant les moins aisés (revalorisation du revenu de solidarité active (RSA), intensification des aides aux actifs à bas revenu, etc.). En 2017, les ménages les plus modestes ont bénéficié de la prime d'activité qui poursuit sa montée en charge, et dans une moindre mesure, d'une revalorisation exceptionnelle du RSA au 1^{er} septembre et de la généralisation de la garantie jeunes. Ils ont en revanche été pénalisés par la baisse de 5 euros par mois du montant des aides personnalisées au logement à partir du 1^{er} octobre.

En 2017, la hausse du niveau de vie est un peu plus forte en haut de la distribution : le neuvième décile augmente de 0,7 % sur un an, et s'établit à 38 210 euros, au même niveau qu'en 2008 (+ 0,1 %). Malgré la crise économique, la progression du niveau de vie des plus aisés entamée au milieu des années 2000 s'est poursuivie jusqu'en 2011. Le dernier décile de niveau de vie a ensuite nettement diminué en 2012 et 2013, du fait de la baisse des revenus financiers et de la hausse des impôts directs. Depuis, il a augmenté un peu moins vite que la médiane (+ 0,3 % par an en moyenne depuis 2013). En 2017, la progression des revenus d'activité a été un peu plus importante dans le haut de la distribution. Cependant, les plus aisés ont été davantage affectés par la baisse des revenus du patrimoine, en particulier ceux générés par les assurances-vie à la suite du recul des taux d'intérêts.

Les inégalités de niveau de vie sont quasi stables en 2017

En 2017, les inégalités de niveau de vie sont quasiment stables par rapport à 2016. En effet, les variations des différents indicateurs d'inégalités ne sont pas significatives d'un point de vue statistique.

L'indice de Gini passe de 0,288 à 0,289 (figure 2). En 2017, les 20 % de personnes les plus aisées perçoivent 38 % de la masse totale des niveaux de vie, tandis que les 20 % des plus modestes en perçoivent 9 %. Ainsi, les premiers perçoivent une part des niveaux de vie 4,3 fois plus importante que les seconds (rapport interquintile des masses ou ratio (100-S80)/S20). Le rapport interdécile D9/D1, rapport entre le niveau de vie plafond des 10 % les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10 % les moins aisés est de 3,4.

Les inégalités de niveau de vie ont fortement augmenté après la crise économique de 2008, qui a touché en premier lieu les ménages les plus modestes. Après un repli en 2012 et 2013 dû à la baisse plus tardive

Revenu disponible, revenu avant redistribution et niveau de vie

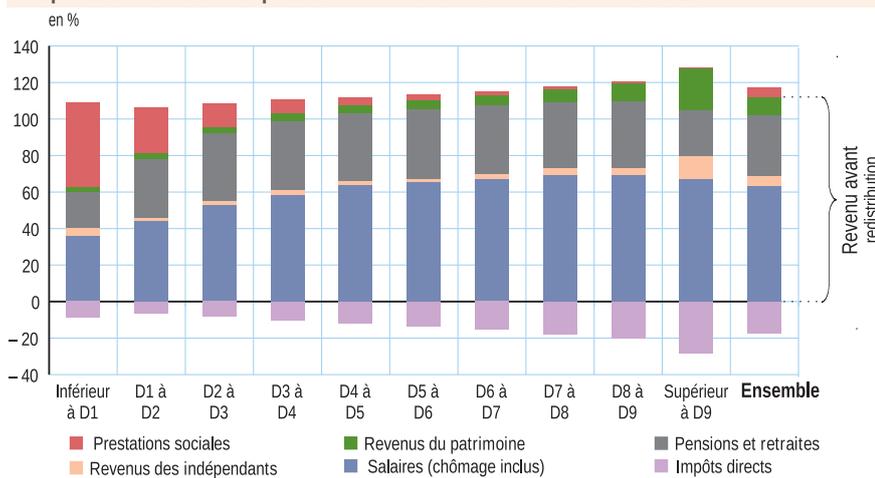
Le **revenu disponible** comprend les revenus d'activité (y compris indemnités de chômage), retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les prestations sociales perçues. Tous ces revenus sont nets des impôts directs : impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée (CSG), contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS) et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. Le revenu disponible correspond ainsi à l'ensemble des revenus à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il est proche du concept de revenu disponible brut au sens de la comptabilité nationale, mais son champ est moins étendu (en particulier, il ne comprend pas le loyer imputé aux ménages propriétaires occupants).

Le **revenu avant redistribution** d'un ménage est ici l'ensemble de ses revenus avant paiement des impôts directs (mais nets des cotisations sociales) et perception des prestations sociales.

Pour comparer le revenu de ménages de tailles et de compositions différentes en tenant compte des économies d'échelle, on divise le revenu disponible d'un ménage par son nombre d'**unités de consommations** pour obtenir le **niveau de vie**. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un ménage.

La part des revenus d'activité dans le revenu disponible des ménages augmente à mesure que l'on monte dans l'échelle des niveaux de vie : alors qu'ils représentent 42 % du revenu disponible des 10 % de personnes aux plus faibles niveaux de vie, ils en représentent 71 % pour les personnes entre les quatrième et cinquième déciles, et 84 % pour les personnes vivant au-dessus du neuvième décile (*figure*). Les revenus du patrimoine, bien que perçus sous une forme ou une autre par plus de 90 % des ménages, représentent moins de 10 % du revenu disponible pour toutes les tranches de niveau de vie, sauf pour celle au-dessus du neuvième décile, pour laquelle ils représentent 22 % du revenu disponible. La part des prestations sociales diminue à mesure que l'on monte dans l'échelle des niveaux de vie (de 46 % du revenu disponible pour la première tranche à moins de 1 % pour la dernière), tandis que celle des impôts directs augmente (de moins de 9 % du revenu disponible pour les trois premières tranches à 28 % pour la dernière).

Composition du revenu disponible selon la tranche de niveau de vie en 2017



Lecture : en 2017, les prestations sociales représentent 46 % du revenu disponible des 10 % d'individus les moins aisés. Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2017.

des plus hauts revenus, elles se stabilisent depuis 2014. En 2017, elles sont à un niveau proche de celui de 2008. Par rapport à 20 ans plus tôt, les inégalités en 2017 sont plus élevées, pour les indicateurs sensibles aux variations des plus hauts revenus (+ 0,008 point pour l'indice de Gini et + 0,1 pour le ratio (100-S80)/S20), mais légèrement inférieures pour le rapport interdécile D9/D1 (- 0,1 point).

Les transferts socio-fiscaux réduisent les inégalités : en 2017, l'indice de Gini des niveaux de vie avant redistribution est de 0,374. De même, le ratio (100-S80)/S20 est de 8,6 et le rapport interdécile de 6,3, soit des niveaux bien plus élevés qu'après redistribution. Les inégalités avant redistribution sont elles aussi quasi stables par rapport à 2016, mais elles augmentent fortement par rapport à 2008 : l'indice de Gini a augmenté de 0,012 point, le ratio (100-S80)/S20 de 1,4 point et le rapport interdécile de 1,0 point. Cette augmentation des inégalités avant redistribution est principalement due à la baisse des revenus avant redistribution des ménages les plus modestes.

Le taux de pauvreté est de 14,1 % en 2017, l'intensité de la pauvreté est stable

En 2017, 8,9 millions de personnes vivent en dessous du seuil de **pauvreté monétaire** (*figure 3*). Ce seuil est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population, et s'élève en 2017 à 1 041 euros par mois. Il correspond à un revenu disponible de 2 186 euros par mois pour un couple avec deux enfants de moins de quatorze ans.

Le taux de pauvreté monétaire, c'est-à-dire la part de personnes pauvres dans la population, est quasi stable en 2017 : il s'élève à 14,1 %, soit une hausse de 0,1 point par rapport à 2016 qui n'est pas statistiquement significative. Au cours des vingt dernières années, le taux de pauvreté a atteint son minimum en 2004, à 12,7 %. Il est ensuite remonté en 2005 et 2007, puis plus fortement après la crise économique de 2008. Après une baisse en 2012 et 2013, il se stabilise depuis à un niveau supérieur de près d'un point à celui de 2008 (13,2 %).

En 2017, le niveau de vie médian des personnes pauvres évolue à un rythme proche de celui de l'ensemble de la population (+ 0,6 %) : la moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie inférieur à 837 euros par mois. Le niveau de vie médian des personnes pauvres est ainsi inférieur de 19,6 % au seuil de pauvreté, écart nommé **intensité de la pauvreté**. L'intensité de la pauvreté est quasiment stable en 2017 (- 0,1 point) ; elle varie peu depuis 2008, entre 19,5 % et 20,1 %, à l'exception d'un point haut en 2012 (21,4 %).

4 Niveau de vie et taux de pauvreté selon le statut d'activité

	2016				2017			
	Répartition de la population (en %)	Niveau de vie médian (en euros 2017)	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Répartition de la population (en %)	Niveau de vie médian (en euros 2017)	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Actifs de 18 ans ou plus	45,3	22 180	3 072	10,8	45,4	22 210	3 097	10,8
Actifs occupés	40,8	22 950	1 979	7,7	41,4	22 920	2 144	8,2
Salariés	35,9	22 910	1 444	6,4	36,6	22 850	1 625	7,1
Indépendants	4,9	23 420	536	17,5	4,8	24 020	519	17,2
Chômeurs	4,5	14 210	1 092	38,3	4,0	14 420	953	37,6
Inactifs de 18 ans ou plus	32,4	20 100	2 947	14,5	32,4	20 270	2 985	14,6
Retraités	22,7	21 720	1 048	7,4	22,8	21 860	1 094	7,6
Autres inactifs (dont étudiants)	9,7	15 570	1 899	31,1	9,6	15 830	1 891	31,3
Enfants de moins de 18 ans	22,3	18 690	2 764	19,8	22,2	18 600	2 807	20,1
Ensemble	100,0	20 730	8 783	14,0	100,0	20 820	8 889	14,1

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2016 et 2017.

Le taux de pauvreté des chômeurs diminue, celui des salariés augmente

Le niveau de vie médian des chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) est très nettement inférieur à celui des personnes en emploi, mais l'écart se réduit en 2017 (figure 4) : le niveau de vie médian des chômeurs augmente (+ 1,5 %), et celui des salariés est en légère baisse (- 0,3 %). Le taux de pauvreté des chômeurs diminue fortement en 2017 (- 0,7 point) et celui des salariés augmente dans les mêmes proportions. Ces évolutions interviennent dans un contexte de nette diminution du taux de chômage (- 0,7 point en moyenne annuelle en 2017) et de créations d'emploi plus nombreuses dans l'intérim et la construction, qui emploient plus fréquemment des travailleurs à bas salaires. Le nombre de personnes pauvres augmente ainsi de 181 000 parmi les salariés, et diminue de 139 000 parmi les chômeurs.

En 2017, le taux de pauvreté des indépendants (17,2 %) est nettement supérieur à celui des salariés (7,1 %). Au sein des inactifs, le taux de pauvreté des retraités est beaucoup moins élevé : 7,6 % des retraités sont en situation de pauvreté monétaire en 2017, contre 31,3 % des autres inactifs. 20,1 % des moins de 18 ans vivent sous le seuil de pauvreté.

Sources

Les statistiques présentées ici sont tirées des **enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)** rétropolées de 1996 à 2004 et des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2017. En 2017, l'enquête s'appuie sur un échantillon représentatif d'environ 51 400 ménages de France métropolitaine, issu de l'enquête Emploi de l'Insee, sur leurs déclarations fiscales, ainsi que sur les prestations sociales qu'ils ont perçues. Le champ retenu est celui des personnes vivant en France métropolitaine et appartenant à des **ménages** ordinaires dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul. Il exclut donc notamment les personnes résidant en institution ainsi que les personnes sans domicile, et recouvre une population de 62,9 millions de personnes fin 2017.

Depuis 1996, la mesure des revenus dans les ERFS a fait l'objet d'améliorations qui génèrent deux ruptures de séries, en 2010 et 2012, avec deux enquêtes disponibles pour chaque millésime. Dans cette étude, afin de pouvoir apprécier les évolutions sur longue période, les indicateurs ont été rétropolés jusqu'en 1996 en chaînant leurs évolutions à méthodologie constante (soit en taux d'évolution, soit en variation de points). Généralisée début 2017, la garantie jeunes intègre le périmètre des prestations sociales de l'ERFS. Ce dispositif contractuel permet d'accompagner vers l'emploi ou la formation les jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études ou en formation, sous conditions de ressources. En 2017, 0,5 % des ménages pauvres bénéficient de la garantie jeunes, et 2,5 % des ménages pauvres dont la personne de référence a moins de 25 ans.

Définitions

Indice de Gini : indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (ici, le niveau de vie) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une personne a tout le revenu et les autres n'ont rien).

Intensité de la pauvreté : indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté.

Médiane, déciles : si l'on ordonne la distribution des niveaux de vie, les déciles (au nombre de 9 : de D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en 10 sous-populations d'effectifs égaux. Le premier décile (D1) est par exemple le niveau de vie au-dessous duquel se situent 10 % des individus. Le cinquième décile (D5), ou médiane, partage la population en deux sous-populations égales.

Ménage : ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Niveau de vie, revenu disponible, redistribution, niveau de vie avant redistribution : voir *encadré*.

Pauvreté monétaire : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie. Le seuil à 60 % du niveau de vie médian est privilégié en Europe. Le taux de pauvreté correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil.

Unités de consommation : les unités de consommation (UC) sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Pour en savoir plus

- Argouarc'h J., Picard S., « Les niveaux de vie en 2016 », *Insee Première* n° 1710, septembre 2018.
- Beck S., Vidalenc J., « Une photographie du marché du travail en 2017 », *Insee Première* n° 1694, avril 2018.
- Biotteau A.L. *et al.*, « Les réformes des prestations et prélèvements intervenues en 2017 ont un impact quasi nul sur les inégalités de niveau de vie », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2018.
- Calvo M., Leroy C., « En 2017, le nombre d'allocataires de minima sociaux se stabilise, après avoir baissé en 2016 », *Études et Résultats* n° 1108, Drees, mars 2019.
- « Chiffres-clés des prestations légales 2017 », *Cnaf*, mai 2018.
- « Les revenus et le patrimoine des ménages », coll. « Insee Références », édition 2018.
- « Revenu, niveau de vie et pauvreté en 2016 : Enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) » *Insee Résultats*, décembre 2018.
- Schmitt K., Sicsic M. « Estimation avancée du taux de pauvreté et des indicateurs d'inégalités », *Insee Focus* n° 127, octobre 2018.
- Chiffres-clés, sous-thèmes « Revenus -Niveaux de vie-Pouvoir d'achat » et « Pauvreté-Précarité », *insee.fr*, septembre 2019.

Direction Générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier
Rédacteur en chef :
A. Goin
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin, P. Glénat
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu
Maquette : B. Rols
Impression : Jouve
Code Sage : IP191772
ISSN 0997 - 3192 (papier)
ISSN 0997 - 6252 (web)
© Insee 2019

- *Insee Première* figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>
- Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an) : <https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

